

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade 8-10, quai de la Marne 75019 PARIS Tèl. : 01.40.18.76.61	FORMATION PLURIQUALIFIANTE CQP animateur d'Escalade sur Structure Artificielle CQP Technicien des Equipements d'Escalade (options Ouverture sur SAE et Equipement, entretien et maintenance du SNE) Ouvreur N1	Photo (à coller)
--	--	---

Je soussigné(e) **NOM** : **Nom de jeune fille** :

Prénoms: : **Sexe** :

Date de naissance : **Lieu**: **N° Dpt (ou pays si étranger)**:

Adresse permanente :

.....

Code postal : **Ville**: **Pays** :

Téléphone : **Courriel** :

Déclare sur l'honneur que les renseignements fournis sont sincères et véritables, et sollicite mon inscription à la formation organisée par la **FFME à Bordeaux (33)** :

Fin des inscriptions : 4 octobre 2024

Sélection et positionnement : 17 octobre 2024

Formation : du 4 novembre 2024 au 30 juin 2025

Lieu principal de formation : SAE Ginko, 6 cours de Québec, 33000 BORDEAUX

Je sollicite une inscription à l'une ou plusieurs des formations suivantes :

Parcours complet (CQP AESA + CQP TEE deux options +Ouvreur N1)

CQP Animateur d'escalade sur Structure Artificielle

CQP Technicien des Equipements d'Escalade (deux options)

- option Ouverture et Maintenance sur SAE

- option Equipement et entretien des sites naturels

Ouvreur N1 (obligatoirement avec un des deux CQP)

Fait à , le

Signature du candidat :

Attention, cette fiche ne concerne que l'inscription à la formation ; pour le test technique remplir le formulaire d'inscription dédié.

Personnes en situation de handicap :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, avec adaptations validées par la Branche Sport.

Contact /réfèrent FFME : Hélène LE ROUGE, mail : h.lerouge@ffme.fr

MAJ : 15/05/2024

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Le dossier d'inscription est à adresser complet, en un fichier PDF unique, et par voie électronique

à : formation-pro@ffme.fr

Département Emploi - Formation - Qualification FFME

FFME 8-10 quai de la Marne, 75019 PARIS - 01 40 18 76 63

au plus tard pour le 4 octobre 2024

Les dossiers incomplets ou illisibles (scans coupés, photos de mauvaise qualité) ne seront pas traités

Le dossier comprend les pièces suivantes :

La présente demande d'inscription : compléter la page 1, la partie renseignements complémentaires pages 2 et 3 et éventuellement la partie positionnement ;

Une photographie d'identité collée sur la demande d'inscription ;

Une photocopie soit de la carte nationale d'identité en cours de validité (R/V), soit du passeport en cours de validité ;

Une photocopie du diplôme de secourisme P.S.C.1 (ou équivalent : A.F.P.S, S.S.T à jour) **Attention, l'attestation de formation n'est pas suffisante !**

Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'escalade datant de moins de trois mois à la date de clôture des inscriptions ;

Pour le CQP AESA : une attestation d'encadrement en escalade de 75 heures, dont au moins 50 heures en difficulté, datant de moins de 3 ans (voir modèle) ;

Pour le CQP TEE : une attestation de réalisation de 20 voies les plus difficiles réalisées en tête, d'un niveau 6c (option SAE) ou 6b (option SNE) minimum sur 5 sites naturels différents ;

Une attestation de réussite au test technique, ou le justificatif de dispense (cf. page 3) ;

L'attestation de prise en charge financière des frais de formation (page 5);

Une lettre de motivation accompagnée d'une présentation de votre (vos) structure(s) d'accueil potentielle(s) et du tuteur

Pour l'Ouvreur N1 : une copie la licence FFME en cours de validité

- Eventuellement, une photocopie des diplômes ou des brevets valant dispense d'une ou plusieurs unités de compétences de la formation ;*

Info emploi **Situation au regard de l'emploi**

Etes-vous :

Salarié(e) Type de contrat : CDI CDD CUI-CAE CUI-CIE Autre

Si autre précisez :

.....

Nom détaillé et adresse de l'employeur :

.....

Votre employeur vous autorise-t-il à suivre la formation ? **oui** **non**

Demandeur d'emploi inscrit : Depuis le : N° identifiant :

Sans emploi non inscrit **oui** **non** **Bénéficiaire du RSA** **Oui** **non**

Souhaitez-vous que nous fassions une demande de prise en charge Pôle Emploi ? ? **oui** **non**

Prise en charge envisagée pour votre formation (voir page 4) :

.....

Si vous avez obtenu l'accord d'un organisme pour financer tout ou partie de votre formation, joignez l'attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.

Info diplomes Niveau d'études ou de formation

Titre, diplôme :

Diplôme acquis Niveau atteint (exemple : BEP, Baccalauréat, DUT, Licence...)**Diplôme professionnel sportif***(Si vous en possédez, joindre une copie du diplôme)*Activités socio-culturelles : BAFA BAFD ; BASE ; Autre (précisez) :**Votre investissement dans le milieu fédéral**Etes-vous licencié ? Oui Non Si oui, N° de licence :

Club d'appartenance et département :

Indiquez les brevets fédéraux obtenus (précisez lesquels) :

.....
.....
.....**Votre formation « en structure(s) d'accueil »**

Structure envisagée : Bloc Diff

Téléphone : Courriel

Nom du Président ou directeur :

Tuteur envisagé :

Téléphone : Courriel

2e structure envisagée si nécessaire : Bloc Diff

Téléphone : Courriel

Nom du Président ou directeur :

Tuteur envisagé :

Téléphone : Courriel

Rappels conditions d'alternance*Pour le choix de sa/ses structures d'alternance, le candidat doit obligatoirement intervenir dans au moins une structure de difficulté, et dans au moins une structure affiliée à la FFME. Pour le CQP TEE, la structure doit également permettre de réaliser des ouvertures en voie et en bloc. Le candidat peut solliciter l'accueil de plusieurs structures.**Le tuteur doit être titulaire de : CQP AESA, BEES 1er ou 2e degré Escalade, DESJEPS Escalade, DEJEPS Escalade, Milieu Naturel ou Alpinisme, Professeur de sport, Professeur d'EPS avec expérience escalade, Guide de Haute Montagne et disposer d'une expérience d'au moins 2 ans en encadrement collectif sur SAE et d'une carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité.***Info Honorabilité** *Il appartient au préfet de département de s'assurer que les personnes désirant déclarer leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits mentionnés à l'article L. 212-9, en demandant aux services judiciaires un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois.***Rappel : Dispense du test technique d'entrée en formation****Pour le parcours complet ou CQP TEE** : titulaire de l'attestation technique Passeport 8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

Rouge délivrée après le 1er septembre 2011.

Pour le CQP AESA : titulaire de l'attestation technique Passport Bleu de moins de 5 ans.

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Dernières infos

Comment avez vous connu le CQP AESA ? :

Avez-vous une perspective d'emploi à l'issue de la formation ? – Oui

Non

Bibliographie

Dans le cadre de la formation CQP AESA, la FFME met à la disposition des candidats une bibliographie comportant 7 ouvrages, dont certains sont déjà transmis lors des formations fédérales. Merci donc de bien vouloir cocher dans la liste, les ouvrages que vous n'avez pas encore et que vous souhaitez obtenir :

Mémento escalade (version 2022)

Mémento bloc

Livret Passeports escalade

Livret SAE

Progresser blanc

Progresser jaune

Progresser orange

Par ailleurs, la FFME vous offre également un T-Shirt ; merci de bien vouloir nous indiquer votre taille (S ; M ; L) :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

A lire attentivement

Tarifs de la formation

	Frais pédagogiques	Frais de dossier*	Total***
PARCOURS COMPLET**	4 950 €	100 €	5 050 €
CQP AESA	2 576 €	54 €	2 630 €
CQP TEE (deux options)	3 850 €	50 €	3 900 €
CQP TEE Ouverture et maintenance sur SAE	2 640 €	50 €	2 690 €
CQP TEE Equipement et entretien des sites naturels	2 640 €	50 €	2 690 €

* Les frais de dossier sont facturés dès lors que le candidat est convoqué au positionnement

** Parcours complet intégrant le Brevet Fédéral d'Ouvreur N1, non ouvert à l'inscription seule

*** Les stagiaires bénéficiant d'allègements sont facturés au réel des heures de formation effectuées

Financements possibles (frais pédagogiques uniquement) :

Attention, un financement = un diplôme. Les demandes de prises en charge doivent porter sur le CQP AESA. Nous contacter pour établir le plan de financement individualisé, et ce avant toute demande de prise en charge auprès d'un financeur.

- ❖ Pour les candidats salariés : demande de prise en charge des frais pédagogiques à effectuer par l'employeur auprès de l'**OPCO** (AFDAS pour les entreprises du secteur sportif). Plusieurs dispositifs de financement sont mobilisables (plan de développement des compétences, actions individuelles, Pro-A), nous contacter.
- ❖ Pour les candidats avec un projet d'embauche : le CQP AESA est éligible à un financement par **contrat de professionnalisation**. Nous contacter pour établir le parcours individualisé de formation.
- ❖ Pour les candidats demandeurs d'emploi : financement possible via l'**Aide Individuelle à la Formation (AIF)**. Attention, les démarches sont longues et nécessitent plusieurs semaines d'anticipation. Prendre rdv avec votre conseiller.
- ❖ Pour tous :
 - La formation est éligible à un financement via la **Compte Professionnel de Formation (CPF)** : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>. Pour les personnes ne disposant pas des fonds nécessaires sur leur CPF, un abondement est possible par Pôle Emploi ou par votre employeur. Le montant total est dû dès l'inscription, la régulation au réel des heures effectuées s'effectuant en fin de formation. Nous contacter pour plus de renseignements.
 - **Aides individuelles des Conseils Régionaux** : les dispositifs sont spécifiques à chaque région. Merci de bien vouloir nous indiquer précisément de quel dispositif vous souhaitez bénéficier au moment de votre inscription.

Règlement financier FFME :

La FFME facture au réel des heures de formation effectuées, selon un échéancier de paiement établi dans le contrat de formation, et permettant un règlement en deux ou trois fois selon le calendrier de formation. En l'absence d'informations sur le payeur envisagé de la formation, le stagiaire est personnellement facturé.

Financement envisagé :

POSITIONNEMENT

En fonction de votre expérience, vous pouvez bénéficier d'allègements de formation, si vous le souhaitez. Les allègements viennent en déduction des heures de formation initialement prévues. En revanche, les allègements ne dispensent pas du passage des épreuves de certification.

Merci de cocher les UC pour lesquelles vous souhaitez bénéficier d'allègements, et d'indiquer en page suivante les éléments justifiant votre demande en précisant l'UC concernée (expériences, diplômes, compétences etc.)

CQP AESA

UC1 : Accueil des publics enfants, adolescents, parents et adultes tout au long de la séance d'escalade sur SAE

UC2 : Encadrement de séances d'escalade dans les disciplines bloc, difficulté et vitesse, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers en s'appuyant sur les références fédérales

UC3 : Dynamisation du groupe dans et autour de l'activité escalade

UC4 : Intégration de l'activité de l'animateur escalade dans le fonctionnement de sa structure

CQP TEE

UC1 : Travailler en hauteur

Option Ouverture et maintenance des SAE

UC2 : Conduire une nacelle élévatrice

UC3 : Assurer le contrôle et la maintenance d'une SAE et gérer un parc de matériel

UC4 : Ouvrir des passages en bloc et en voie

Option Equipement et entretien des sites naturels

UC2 : Equiper des sites naturels

UC3 : Contrôler et assurer le suivi d'un site

Éléments justifiant votre demande d'allègement pour chaque UC concernée (expériences, diplômes, compétences etc.) :

Fédération Française de la
 Montagne et de l'Escalade
 8-10, quai de la Marne
 75019 PARIS
 Tél. : 01.40.18.76.61

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
ANIMATEUR D'ESCALADE
SUR STRUCTURE ARTIFICIELLE

ATTESTATION D'EXPÉRIENCE D'ENCADREMENT

L'article 5 du règlement du CQP AESA précise que le candidat à la formation doit justifier d'une expérience d'encadrement et/ou de co-encadrement en escalade d'une durée de soixante quinze heures datant de moins de trois ans.

Sur ces soixante quinze heures, 50 heures au minimum doivent être réalisées en situation d'encadrement d'escalade de difficulté.

Cette attestation d'encadrement doit être validée par le responsable de la structure dans laquelle l'expérience a été réalisée (club d'escalade, comité territorial, base de plein air...).

Dans le cas d'expériences réalisées dans plusieurs structures, faire signer une attestation d'expérience par structure.

La structure dans laquelle s'est déroulée l'expérience d'encadrement en escalade :

Nom de la structure :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Directeur ou président de la structure (Nom, Prénom) :

Téléphone : Courriel :

Le candidat à la formation

Nom : Nom d'usage :

Prénom : Date de naissance :

Sexe : M F

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

L'expérience d'encadrement en escalade du candidat :

Mentionnez ici toutes les expériences d'encadrement en escalade d'activité salariée, non salariée ou bénévole, que ce soit en responsabilité ou accompagné par un autre cadre de la structure. (Notez que plus vous prendrez en charge le groupe, accompagné par le cadre responsable, plus votre expérience sera bénéfique).

Au minimum 75 h d'action d'encadrement escalade, dont 50 h dans la discipline escalade de difficulté, datant de moins de 3 ans.

Nature de l'expérience : aide à l'encadrement ou encadrement en responsabilité, niveau d'encadrement (initiation, perfectionnement, entraînement) et types de publics (ados, publics particuliers, etc.)	Dates ou périodes	Nombre d'heures d'encadrement par discipline
		Bloc Diff
		Bloc Diff
		Bloc Diff
		Bloc Diff
		Bloc Diff
		Bloc Diff
		Bloc Diff
Volume horaire total d'expérience d'encadrement effectuée dans tous vos emplois et fonctions en relation avec le diplôme visé :		Bloc Diff Total

Attestation du responsable :

Je soussigné (e)

Président (e) ou directeur (trice) de la structure où (nom, prénom)

..... a réalisé son expérience d'encadrement,

atteste sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements mentionnés dans cette attestation.

Fait le : à :

Signature du (de la) directeur (trice) ou responsable de la structure :

La Fédération se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations. D'autre part, la loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

«Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende.» (Code pénal, art. 441-1).

«Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende.» (Code pénal, art. 441-6).

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade 8-10, quai de la Marne 75019 PARIS Tèl. : 01.40.18.76.61	CQP Technicien des Equipements Escalade Options Ouverture et maintenance des SAE et Equipement et entretien des sites naturels
--	---

Attestation de niveau de pratique Voies d'escalade en sites sportifs

Déclaration sur l'honneur

Votre identité :

Je soussigné(e)

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom : Licence FFME :

Date de naissance : Sexe :

Adresse :

Code postale : Commune :

Tel : Mail :

Liste des voies :

Options Ouverture et maintenance des SAE et Entretien et équipement de sites sportifs :

20 voies de niveau 6c, réparties sur au moins cinq sites sportifs différents.

Option Entretien et équipement de sites sportifs :

20 voies de niveau 6b, réparties sur au moins cinq sites sportifs différents.

Voies / Sites / Communes / Départements	Dates	Cotations
1	■	■
2	■	■
3	■	■
4	■	■
5	■	■
6	■	■
7	■	■
8	■	■
9	■	■

10	■	■
11	■	■
12	■	■
13	■	■
14	■	■
15	■	■
16	■	■
17	■	■
18	■	■
19	■	■
20	■	■

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait leà

Signature de l'intéressé :

Attestation du président de club :

Je soussigné(e) M., Mme., Mlle.
 Président (e) du club FFME
 N° d'affiliation :.....
 atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements joints dans le
 présent dossier.

Fait à....., le :

Signature du Président de club :

La Fédération se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations.

D'autre part, la loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende. » (Code pénal, art. 441-1).

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende. » (Code pénal art. 441-6).